Sources en Action
Contrat Territorial Vienne Amont

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE
DU CONTRAT TERRITORIAL « SOURCES EN ACTION »

30 novembre 2022
Eymoutiers

LES PARTENAIRES DU CONTRAT « SOURCES EN ACTION »

LE PROGRAMME « SOURCES EN ACTION » BENEFICIE DE SUBVENTIONS DE :

I. ORDRE DU JOUR

- Rappel des éléments de bilan
- Stratégie du troisième contrat
- Calendrier de reprogrammation
- Tour de table
    - Engagement dans le troisième contrat
    - Etat d'avancement dans les diagnostics et la reprogrammation
    - Délais
    - Difficultés et besoins
- Points divers
    - Demandes de subventions « Animation 2023 »
    - Appels à projets
    - Avancement de l'étude du BRGM (EPTB)

La liste des personnes présentes est disponible en annexe 1.

Le diaporama présenté en séance est annexé au présent compte-rendu ainsi que le calendrier mis à jour.

Plusieurs documents ont été envoyés en amont de la réunion :

- Le document de travail pour la stratégie du troisième contrat ;
- Un fichier excel « stratégie par masses d'eau » ;
- Planning prévisionnel de la reprogrammation ;
- Etude BRGM ;
- Argumentaire « tête de bassin versant » ;
- Rapport technique du bilan du second contrat ;
- Atlas cartographique ;
- Feuille de route de la période intercontrat.

II. BILAN ET STRATEGIE

Bilan du contrat Sources en action 2

Les personnes présentes ont fait des retours positifs sur le bilan, qui prend en compte à la fois les éléments supra (état DCE) et les observations de terrain.

Stratégie

Le paramètre hydrologie est prégnant sur l'ensemble du territoire pas seulement sur les 15 % présentant un risque selon l'état DCE (Erwan Hennequin). En effet, le LIFE Eau et Climat a démontré que les têtes de bassin de la Vienne ont subi la plus grosse perte de débit par rapport à l'ensemble du Bassin (Vincent Berthelot).

Prochaines échéances

Le calendrier prévisionnel mis à jour est annexé au présent compte-rendu, les prochaines échéances étant :

- **Début janvier** : validation par retour de mail des membres du COPIL de la stratégie du 3ème contrat (document de travail présenté) ;
- **21 février 2023 : organisation d'un COTECH** pour préparer la commission scientifique et faire le point sur les programmations des Maîtres d'Ouvrage ;
- 24 février 2023 : date limite pour l'envoi des diaporamas qui seront présentés en commission scientifique ;
- 28 février 2023 : date limite pour la réalisation des diagnostics ;
- **7 Mars 2023 : commission scientifique** ;
- 13 mars 2023 : date limite pour l'envoi des programmations des Maîtres d'Ouvrages.

Il est demandé aux Maîtres d'Ouvrage souhaitant intégrer le troisième contrat une délibération (collectivités et groupements) ou un courrier d'engagement pour début 2023.

Au vu des délais et des changements de réglementation il est conseillé à chaque collectivité GEMAPI de se rapprocher de sa DDT pour faire le point sur les DIG.

III. TOUR DE TABLE

FDAAPPMA et MEP

- **FDAAPPMA 19**

  L'engagement actuel de la FDAAPPMA 19 serait maintenu, celui-ci sera proposé à leur prochain Conseil d'Administration.

  Le suivi spécifique à l'effacement du plan d'eau de Peyrelevade a été décalé du fait du retard des travaux. La dernière année de suivi correspond à 2023. Il serait nécessaire de faire une publication formelle sur les résultats de ce suivi et voir s'il est nécessaire de le reconduire ➔ à évoquer en commission scientifique.

  La FDAAPPMA 19 souhaite porter des actions ayant une plus-value par rapport aux actions des autres partenaires (suivis et actions innovants). La structure est donc en attente de la programmation des autres partenaires du contrat pour adapter son intervention.

- **MEP 19**

  L'engagement actuel de la FDAAPPMA 19 serait maintenu, celui-ci sera proposé à leur prochain Conseil d'Administration.

  Les actions seraient les mêmes que dans le précédent contrat (suivis piscicoles et thermie, regroupement des données et synthèse)

- **FDAAPPMA 87**

  La Fédération de la Haute-Vienne n'était pas représentée mais un échange avait eu lieu entre elle et la coordination en amont du COTECH.

  Leur PDPG est en cours d'actualisation (18 prochains mois), les résultats ne seront donc pas disponibles pour préparer la première phase du troisième contrat (2024-2026). La programmation sera donc proposée à partir de 2027 lors de la révision à mi-contrat.

  Les actions proposées répondront à un objectif d'amélioration du compartiment biologique et physique via la restauration de la petite continuité et des opérations de diversification des habitats.

  La FDAAPPMA est disponible pour intervenir de manière ponctuelle, dès la phase 1, en tant que financeur de certaines actions et pour des actions sur leurs propriétés (en lien avec CEN et PNR)

- **FDAAPPMA 23**

  L'engagement actuel de la FDAAPPMA 23 serait maintenu, celui-ci sera proposé à leur prochain Conseil d'Administration.

  Les actions seront complémentaires à celles des Collectivités et en lien avec l'atteinte du bon état via des actions de restauration de la petite continuité écologique et diversification des habitats.

  Leur PDPG est en cours de mise à jour.

Un point spécifique entre les trois Fédérations, la MEP et la coordination sera organisé afin de préparer la commission scientifique et échanger sur les suivis piscicoles. L'organisation administrative entre ces structures sera également évoquée (actuellement les demandes de subventions sont portées par la FD87).

Structures GEMAPI

- **CC CSO**

  La CC est volontaire pour poursuivre. Elle n'a pas de budget spécifique (Fonctionnement via budget général de la collectivité).

  Le Bureau d'Études va commencer les diagnostics, cela ne sera pas terminé dans les délais imposés par le contrat. La programmation se déroulera donc en deux temps :

  - Première programmation (2024-2026) sur la base des connaissances déjà acquises et des masses d'eau priorisées (Leyrenne, Banize, Pic).
  - Deuxième programmation (2027-2029) via les résultats du diagnostic du bureau d'études obtenus après les délais.

  Plusieurs pistes :

  - Beaucoup de petits cours d'eau comportent de nombreux étangs ➔ en plus des opportunités, travail par bassin pour plus d'efficacité ?
  - Étudier la raison d'annulation de certaines actions du second contrat pour éventuellement les reprogrammer.
  - Travail en lien avec le technicien forestier pour définir des actions notamment en lien avec les biens sans maître.

- **PETR**

  Le réengagement du PETR dans le prochain contrat sera présenté en délibération au bureau de janvier.

  La structure dispose d'un budget limité.

  Le diagnostic a été commencé en octobre et sera terminé mi-janvier.

  Estelle Gilles demande des informations claires quant aux règles financières :

  - Les informations sur le financement de la DIG sont changeantes : dernière information financement possible à hauteur de 50 % par l'AELB ;
  - Est-il possible de dégrouper les actions agricoles ou avoir un acompte ? ➔ À voir avec l'AELB (question de plafond minimum ?).

  Pour les thématiques cœur de cible il est précisé que les actions se veulent opérationnelles et pas de la « sensibilisation ».

  Suite au COTECH, le PETR a demandé un appui spécifique aux coordinatrices pour préparer la programmation de la structure suite au diagnostic. Des documents ont été envoyés le 7/12 et une réunion d'appui et d'avancement Coordination-PETR est prévu le 10/01/2023.

- **CC V2M**

  La CC proposera une délibération pour le prochain contrat.

  Les diagnostics sont en cours majoritairement sur les secteurs avec le moins d'informations (Combade amont).

  Pistes / problématiques :

  - Le reste à charge est problématique pour les propriétaires (3 opérations annulées dernièrement pour cette raison) ;
  - Sources en action représente une petite part du territoire de la CC et ont beaucoup de surface sur des masses d'eau en très bon état ;
  - Pense proposer des actions sur les captages d'eau potable mais beaucoup sont en lien avec des propriétaires forestiers ➔ faire le lien avec le CRPF.

- L'effacement du plan d'eau de Lacelle est en attente de finalisation du dossier de financement. Selon le calendrier, le projet pourra être inscrit au prochain contrat.

- **SABV**

  Le SABV se réengagerait sur 0,4 ETP avec un plafond de 40 000 € de fonds propres par an.
  La majorité du diagnostic a été réalisée, il demeure un tronçon d'affluent à finaliser.
  La structure souhaite également travailler sur les captages en lien avec les propriétaires forestiers et agricoles et sur la restauration de la petite continuité (projet avec la MEP 19 ?). Enfin, le SABV souhaite travailler également sur la restauration de la trame verte et bleue (voir le CR du GMHL).

- **CC CGS**

  La CC, qui se réengagerait sur 1 ETP, rappelle l'absence de capacité d'autofinancement.
  L'équipe technique a réalisé les diagnostics de mars à novembre 2022 (250 km de cours d'eau parcourus).
  Le bilan interne avec des fiches actions ont été réalisées pour vérifier leur gain.
  Programmation commencée : 150 actions envisagées :
  - Embâcles ;
  - Petite continuité (buses, pistes…) ;
  - Plans d'eau.

  La structure a eu de nombreuses sollicitations de propriétaires et exploitants au cours de l'été, en lien avec la sécheresse.

CEN

Voir diaporama présenté en séance.
Le CEN se réengagerait dans le prochain contrat. Une crainte de ne pas pouvoir être aussi ambitieux au vu des difficultés de cofinancements et des complexités administratives est exprimée.
L'association fait appel aux MO public pour avoir des actions sur les parcelles qu'ils ont en gestion.
L'atlas cartographique spécifique ZH sera terminé pour fin janvier 2023.

Opérateurs forestiers

- **ONF**

  L'ONF a terminé la phase de diagnostic terrain, 5/6 sites ont été identifiés. La structure se réengagerait sur le prochain contrat mais sur d'autres types d'actions :
  - Extraction des résineux en ripisylve ;
  - Création de mares ;
  - Passages busés ;
  - Gestion raisonnée à proximité des captages (300 à l'échelle Limousin) en allant au-delà des réglementations ;

- Effacement d'étang, tout en ayant une stratégie à l'échelle du massif pour conserver des étangs avec un intérêt en termes de défense incendie (financement via DETR quand enjeu défense incendie présent).

Au niveau de l'ancienne région Limousin, la stratégie de l'ONF est une adaptation au changement climatique (horizon 2070) avec une gestion différenciée en ZH et ripisylve. Procéderont à un état des lieux des secteurs et une priorisation (certaines actions ont déjà été identifiées et transmises à la coordination).
Cependant l'ONF ne gère que 6 % des forêts du Limousin donc l'intégration du CRPF est nécessaire pour le reste de la surface.

- **CRPF**

Le CRPF était absent au COTECH, mais il avait indiqué en COPIL son intérêt pour intégrer le contrat. Une réunion va être proposée avec les coordinatrices à la rentrée 2023.

Opérateurs agricoles

- **Chambres d'Agriculture 23 et 87**

Une demande officielle de la part de la coordination est attendue par les chambres. Il a été précisé que ce n'était pas le fonctionnement en place, chaque maître d'ouvrage avec des actions répondant des objectifs du contrat pouvait être intégré. C'est donc aux chambres d'informer.
Un éclaircissement des rôles sur le volet agricole est demandé par les structures GEMAPI.
Les chambres proposeraient des DIE et de l'accompagnement collectif mais pas de travaux.

- **Bio NA**

Bio NA n'est pas encore un maître d'ouvrage du contrat mais souhaiterait l'intégrer.
Les actions seraient sur la question de l'adaptation au changement climatique via un changement de pratiques agricoles et sur la réduction des micro et macro polluants (en lien avec les captages ?).
Un point spécifique avec cette structure sera organisé par la coordination.

Télé Millevaches

Se réengagerait dans le prochain contrat, en proposant des formats plus adaptés aux tendances actuelles des réseaux sociaux (format court, dynamique…). La difficulté est de pouvoir faire du « positif » sur des sujets parfois clivants.

Structures coordinatrices :

- **EPTB Vienne**

Maintien de la coordination et des actions de communication (dont mis à jour du site internet). La question de la visibilité sur les réseaux sociaux sera étudiée.

- **PNR Millevaches**

Maintien de la coordination, du suivi morphologie (IAM), d'actions complémentaires aux autres partenaires et de la gestion de l'outil de suivi (OCARHY).

Autres structures absentes :

- LNE
- GMHL
- LPO
- CPIE19
- CPIE23
- CFBL

Nous n'avons pas d'informations quant à leur positionnement par rapport au troisième contrat, ces structures vont être individuellement contactées.

Le CIVAM n'était pas représenté au COTECH mais nous avait indiqué ne pas souhaiter se réengager pour le troisième contrat.

IV. POINTS DIVERS

Commission scientifique

La prochaine commission scientifique se tiendra le **7 mars 2023** (les précisions seront envoyées ultérieurement).
Une présentation sera réalisée par chaque Maître d'Ouvrage portant des suivis, elle comprendra :

- Une présentation globale des suivis réalisés durant le second contrat et durant les deux contrats plus largement ;
- Les conclusions de ces suivis dont :
    - Des propositions de suivis pour le 3ème contrat (maintien, suppression, modification du suivi…)
    - Des propositions d'actions découlant des résultats.

Les diaporamas présentés sont attendus par la coordination **au plus tard le 24 février 2023**.

Durant les échanges, la FDAAPPMA 19 été proposé qu'une carte de la fonctionnalité des milieux (classe de fonctionnalité par sous bassin par exemple) soit réalisée en fonctions des diagnostics et des connaissances de terrain des maîtres d'ouvrage. Le sujet sera évoqué en commission scientifique afin de valider la proposition et de travailler sur une méthodologie commune. Cette carte pourrait être ajouter à la note « spécificités des têtes de BV » comme argument à la nécessité de prévoir des opérations sur l'ensemble du territoire.

Demandes de subventions pour l'animation 2023

Elles doivent être faites avant la fin de l'année et idéalement avant les vacances de fin d'année.
Pour rappel, les montants validés en COPIL est en annexe 2.

Appels à projets

Deux appels à projet sont proposés par la Région : « restauration zones humides » et « nature et transition ». Plus d'informations sont disponibles sur le site de Sources en action : https://sourcesenaction.fr/appels-a-projets-environnement/

La coordination peut accompagner les MO souhaitant proposer un projet et invite les volontaires à se rapprocher d'elle pour concevoir un dossier commun. Un mail sera envoyé en décembre en ce sens.

Il a été proposé de rédiger une note chapeau de tous les maîtres d'ouvrage indiquant qu'ils sont solidaires que l'action « restauration de zones humides ».

Étude BRGM

Une note présentant l'avancement de l'étude BRGM « étude des fonctionnalités hydrologiques des têtes de bassin de la Vienne » avait été envoyé en amont du COTECH à l'ensemble des structures.

Cette note présente notamment la localisation des 24 sites qui seront équipés d'une station de mesure de débit et de la température.

ANNEXE 1 : PARTICIPANTS AU COTECH

- Vincent Berthelot – EPTBV
- Hélène Thuret – EPTBV
- Camille Gaubert – PNRML
- Jean-Baptiste Schneider – ONF
- Flavien Lutrat – CD23
- Pierre Henry Pardoux – FDAAPPMA 23
- Aurélien Pons – CC CSO
- Estelle Gilles – PETR MB
- Pauline Gorgeon – PETR MB
- Katell Petit – Bio Nouvelle Aquitaine
- Loeillot Théo – CA87
- Julie Leblanc – CA 23
- Florent Tillon – Télé Millevaches
- Alexia Rodrigues – CC V2M
- Vanessa Roussy – SABV
- Amandine Sanchez – CEN NA
- Florine Merelle – CC CGS
- Clémence Kotzmann – CC CGS
- Erwan Hennequin – CEN NA
- Amandine Comby – MEP 19
- Sébastien Versanne Janodet – MEP 19
- Stéphane Petitjean – FDAAPPMA 19

ANNEXE 2 : BUDGETS 2023 VALIDES PAR LE COPIL DU CONTRAT SOURCES EN ACTION DU 19 OCTOBRE 2022

MO	Prévisionnel Animation	Prévisionnel étude	Ajusté Animation	Ajusté étude	DIG
CA23	38 400,00	-	8 400,00	-	-
CC CGS	45 000,00	10 000,00	41 000,00	-	10 000,00
CC CSO*	80 000,00	-	78 750,00		6 000,00
CC V2M	30 000,00	-	35 000,00	-	4 800,00
CEN	142 000,00	21 000,00	142 000,00	21 000,00	-
EPTB	35 991,00	-	35 953,42	-	-
FD19	-	22 736,00	-	22 736,00	-
FD23	12 055,00	-	10 918,00	-	-
PETR	36 000,00	6 000,00	38 220,00	-	8 000,00
PNR ML	58 862,00	-	58 862,00	-	-
HCC (porteur non identifié)**	-	-	10 000,00	-	-
SABV	24 000,00	-	20 000,00	-	-
Total	**502 308,00**	**59 736,00**	**479 103,42**	**43 736,00**	**28 800,00**